

AR2023-32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le 18 AVR. 2023

et publication ou notification le : 21 AVR. 2023

ARRETE DU MAIRE

Objet : Désignation des mandataires secondaires pour réaliser des opérations de gestion sur la ligne de trésorerie de la société générale

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° DEL2020-05 du Conseil municipal du 25 mai 2020,
Vu la délibération n° DEL2022-145 du Conseil municipal du 21 novembre 2022,
Vu la décision n°DEC2023-27 du 21 mars 2023,

Considérant la nécessité d'opérer au quotidien des opérations de gestion sur la ligne de trésorerie,

ARRETE

Article 1 : Il est autorisé aux mandataires secondaires désignés ci-dessous de signer les demandes de tirages ou de remboursements de la ligne de trésorerie contractée auprès de la société générale pour une période de un an :

Sofia KEBAILI en qualité de directrice des finances,
Marina CASTELLIER en qualité de responsable de l'analyse financière et du contrôle de gestion,
Nathalie IOPPI en qualité de responsable du service budget et modernisation de fonction financière,
Salem DJARI en qualité de responsable du service dépenses,
Georges MENDY en qualité de responsable du service recettes.

Article 2 : La présente délégation est donnée sous la responsabilité et la surveillance de Monsieur le Maire. Elle prendra fin au cas où celle-ci serait retirée ainsi qu'au cas où les délégués viendraient à cesser leurs fonctions.

Nanterre, le 18 AVR. 2023

Le Maire de Nanterre

Patrick Jarry

